

Rapport

du **Groupe de travail**

sur la **consolidation** et la **rentabilité**

des **librairies**

Avril 1999

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	5
Quelques renseignements utiles sur l'industrie québécoise du livre	7
1. INTRODUCTION.....	9
2. LE GROUPE DE TRAVAIL.....	11
2.1 Le mandat.....	11
2.2 La composition du Groupe de travail	11
2.3 La démarche.....	12
3. LE MARCHÉ DU LIVRE HORS QUÉBEC.....	15
3.1 La restructuration dans le secteur du livre	15
3.2 La réglementation du prix du livre	16
3.3 L'évolution des parts de marché	17
3.4 La vente de livres	18
4. LE MARCHÉ DU LIVRE AU QUÉBEC	20
4.1 La loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre	20
4.2 La situation du secteur du livre	20
4.3 La précarité du réseau des librairies agréées	22
4.3.1 La santé financière des librairies.....	22
4.3.2 La concurrence	24
4.4 Propositions de l'ALQ et de la FCQms.....	26
4.4.1 Les enjeux selon l'ALQ	26
4.4.2 La Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire.....	28

5. LES POSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL.....	30
5.1 L’application de la Loi 51 quant aux critères d’agrément.....	30
5.2 La réglementation du prix du livre	31
5.2.1 Le prix unique.....	31
5.2.2 Le prix plancher combiné à une entente interprofessionnelle.....	33
5.3 Le système des offices et autres pratiques commerciales	34
6. RECOMMANDATIONS.....	38
Cadre réglementaire.....	38
Soutien aux librairies	38
Bibliothèques	39
Formation	40
Recherche et études	40
Observatoire sur le livre.....	40
Poursuite des travaux.....	40
Autres mesures.....	41
7. CONCLUSION	42
8. BIBLIOGRAPHIE.....	44
8.1 Études	44
Études confiées au MCC.....	44
Études confiées à monsieur Pierre Fortin, économiste	44
Étude sur la réglementation du prix confiée à SECOR.....	45
8.2 Documents déposés aux rencontres.....	46
8.3 Autres références	48

Mot du président

Je tiens tout d'abord à remercier chacun des membres du Groupe de travail pour sa généreuse contribution aux travaux du groupe. Les membres ont démontré leur attachement à un réseau de librairies de qualité au service de la population québécoise. Et je souhaite que leurs travaux auront permis de poser les premiers jalons d'un rapprochement interprofessionnel indispensable à la recherche de solutions nouvelles et satisfaisantes pour tous les intervenants concernés.

Je tiens également à remercier la SODEC et ses représentants pour leur implication dans ce dossier, de même que le ministère de la Culture et des Communications. Merci à Mme Manon Forget, M. Louis Dubé, Mme Renée Gélinas et Mme Barbara Ulrich ainsi qu'à Mme Hélène Vachon pour le soutien continu dont ils ont fait preuve tout au long de nos travaux.

Pierre Lespérance

Quelques renseignements utiles sur l'industrie québécoise du livre¹

L'industrie du livre fait partie des domaines culturels les plus dynamiques au Québec. En moins de trente ans, cette industrie a non seulement soutenu le développement d'une véritable littérature nationale en la faisant connaître ici et à l'étranger, mais a aussi permis au lecteur québécois de profiter de la diversité de la production culturelle étrangère.

Toutefois, depuis quelques années, le réseau des librairies agréées connaît des difficultés qui s'accroissent de jour en jour. Conjugés à une période de crise économique dans l'ensemble du commerce de détail depuis le début des années 1990, plusieurs facteurs expliquent la situation précaire des librairies, dont la parution annuelle d'une multitude de nouveaux titres, la santé financière, l'accroissement de la concurrence causée par le nombre important de librairies, la présence des grandes surfaces et l'évolution des habitudes de consommation.

Le marché du livre

Marché annuel du livre au Québec, ventes au détail	± 600 M \$ (26 millions de livres)
Part du marché de l'édition québécoise	50 %
Production annuelle de titres québécois	4 500 (excluant les rééditions)

Emplois

Écrivains et autres professionnels de l'écriture	± 1 000
Emplois (édition, distribution, librairie, commercialisation)	± 9 270

L'édition québécoise du livre

Nombre d'entreprises	320 dont 130 éditeurs agréés
Concentration de la production	6 % des éditeurs réalisent près de 40 % du chiffre d'affaires.
Marché annuel des éditeurs agréés de littérature générale	± 150 M \$

La distribution du livre

Nombre de distributeurs	80 dont ± 10 distributeurs qui assurent 80 % de la distribution de livres au Québec.
Distributeurs majeurs	Agence de distribution populaire (Sogides), Socadis, Diffusion Dimédia, Québec Livre, Prologue, Diffusion du livre Mirabel (DLM).

¹ SODEC, *EN BREF - L'industrie québécoise du livre - Références, chiffres et statistiques*, Anne-Marie Gill, Chargée de projets, Direction Politiques, communications et affaires internationales, mars 1999.

Les librairies

Nombre de librairies	450 dont 225 librairies agréées réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Quatre grandes chaînes de librairies - Renaud-bray, Garneau, Champigny et Archambault - assurent plus de 35 % des ventes au détail. Environ 35 % sont réalisées par les librairies indépendantes et quelque 30 % par la grande distribution (Price Cosco, Maxi, Wall Mart, pharmacies, etc.).
La santé financière des librairies agréées	Environ 47 % des librairies évaluent leur santé financière actuelle comme étant satisfaisante ou excellente, près de 42 % la qualifient de préoccupante, alors que 11 % l'estiment précaire.
La marge bénéficiaire nette sur le livre	En moyenne, la marge bénéficiaire nette des librairies est passée de 1,6 % en 1994 à 0,8 % en 1996.
Diversification des activités commerciales	En 1996, 182 librairies agréées diversifient leurs activités commerciales avec un autre secteur d'activité comparativement à 130 en 1986; soit une augmentation de 40 %.

À l'international

Principaux marchés (salons et foires) par ordre d'importance	Francfort, Bologne, Paris, Genève, Bruxelles, Guadalayara (Mexique).
Principaux acteurs	Québec Édition: comité permanent de l'ANEL qui organise les foires et les salons à l'étranger; Exportlivre: principale agence d'exportation du livre québécois à l'étranger.
Exportations	Entre 1991 et 1997, les recettes d'exportation des entreprises québécoises sont passées de 20,9 M \$ à 65,3 M \$, soit une croissance de 200 %.

En France

Déséquilibre des exportations	14 % seulement du total des exportations enregistrées vont vers la France. Le Québec y exporte pour 9 M \$ (soit ± 11 cents par habitant) tandis que la France réalise 81 M \$ de chiffres d'affaires au Québec (soit ± 13,50 \$ par habitant).
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. INTRODUCTION

C'est à l'occasion du Forum sur l'industrie du livre tenu par la SODEC en avril 1997 que la Ministre de la Culture et des Communications, madame Louise Beaudoin, annonçait un travail de consultation et de concertation avec les milieux de la lecture et du livre qui s'est conclu avec le projet de Politique sur la lecture et le livre, lancé le 20 mars 1998.

Le ministère de la Culture et des Communications a élaboré un projet de politique en collaboration avec le ministère de l'Éducation, la Société de développement des entreprises culturelles du Québec, le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et les ministères de la Famille et de l'Enfance, de l'Emploi et de la Solidarité, ainsi que des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. En septembre 1997, s'est tenu le Colloque d'orientation sur les bibliothèques publiques, organisé également par le MCC.

Finalement, le Sommet sur la lecture et le livre, tenu à Québec les 22 et 23 avril 1998, a passé en revue les mesures proposées par la Ministre de la Culture et des Communications dans le cadre de son projet de Politique sur la lecture et le livre.

L'accès à la diversité du livre et de la lecture constitue une des priorités de la politique. À cet égard, la Ministre a considéré que la situation financière précaire des librairies était devenue hautement préoccupante et qu'elle devait faire l'objet de mesures particulières. La dévitalisation du réseau des librairies a des incidences sur toute la chaîne du livre, menaçant aussi bien les maisons d'édition que les auteurs et les lecteurs.

Comme dernier maillon de la chaîne commerciale du livre, il incombe au réseau des librairies de rendre accessible toute la diversité de la production éditoriale et littéraire québécoise (et celle de la francophonie en général) sur l'ensemble du territoire, la librairie traditionnelle étant encore l'unique dépositaire des œuvres de fonds, à rotation lente et de moindre rentabilité.

À ce titre, les librairies remplissent un rôle culturel et social que leur reconnaît la Ministre:

« La librairie doit aussi survivre parce qu'elle est essentielle à l'existence d'une littérature nationale et à la diffusion des livres produits au Québec. À cause de

l'exiguïté du marché, l'état doit intervenir afin de corriger le déséquilibre des ventes entre les ouvrages à succès et les œuvres de création, de recherche ou les textes érudits. Il doit donc compenser les risques liés à la création, mais surtout s'assurer que les œuvres soient connues et diffusées dans l'ensemble des régions du Québec et à l'étranger. »²

C'est donc avec cette préoccupation à l'égard des librairies que, suite au Sommet de la lecture et du livre, la Ministre de la Culture et des Communications, madame Louise Beaudoin, et le Premier Ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, ont proposé la création d'un Groupe de travail ayant le mandat de recommander des mesures aptes à assurer la consolidation et la rentabilité des librairies.

² Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre, Projet de politique de la lecture et du livre*, p.8.

2. LE GROUPE DE TRAVAIL

2.1 Le mandat

« Il est résolu de former un groupe de travail ayant pour mandat de recommander des mesures aptes à assurer la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies. Le groupe étudiera notamment la pertinence d'une modification de la réglementation, analysera l'ensemble des propositions soumises au Sommet à cet effet et fera des recommandations, étant entendu que les modifications envisagées doivent être applicables, qu'elles ne provoquent pas une augmentation du prix du livre et qu'elles aient un impact positif sur la diffusion du livre québécois ».³

2.2 La composition du Groupe de travail

M.Pierre Lespérance, président de SOGIDES, président du Groupe de travail

M.Pascal Assathiany, directeur général des Éditions du Boréal,
président de Diffusion Dimédia et président de l'ANEL

M.Gaétan Bourbonnais, conseiller en gestion
Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire

M.Philip Cercone, McGill/Queens University Press

M.Antoine Del Busso, directeur général des Éditions Fidès
et président de la Commission du livre de la SODEC

M.Jacques Fortin, président des Éditions Québec/Amérique

M.Pierre Fortin, économiste, Sciences de la gestion, UQAM

M.Robert Leroux, libraire, Librairie Alire,
président de l'Association des libraires du Québec (ALQ)

M.Gaston Lafleur, président-directeur général du
Conseil québécois du commerce de détail

M.Raymond Plante, auteur

M.André Rousseau, vice-président livres, Communications Quebecor

Mme Nathalie Saint-Pierre, directrice générale, Fédération nationale des
associations de consommateurs du Québec (FNACQ)

Mme Claire Taillon, libraire, Librairie Pantoute
et membre du conseil d'administration de l'ALQ

³ Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre, Politique de la lecture et du livre*, p.63.

Observateurs et soutien

Mme H  l  ne Vachon, Minist  re de la Culture et des Communications, Direction livre

Mme Manon Forget, directrice g  n  rale des programmes de soutien aux entreprises culturelles, SODEC

M.Louis Dub  , charg   de projet - livre, Direction g  n  rale des programmes de soutien aux entreprises culturelles, SODEC

Mme Barbara Ulrich, secr  taire du Groupe de travail, SODEC, jusqu'en juillet 1998

Mme Ren  e G  linas, secr  taire du Groupe de travail et r  dactrice, SODEC

2.3 La d  marche

Le Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilit   des librairies a amorc   ses travaux le 8 mai 1998. Jusqu'   la fin juin, il s'est r  uni cinq fois et a pass   en revue les mesures en faveur des librairies propos  es au Sommet sur la lecture et le livre. Il a   galement suscit   et accueilli toute autre proposition qui correspondait    son mandat.

Devant l'urgence de la situation et dans l'impossibilit   de respecter l'  ch  ancier initialement pr  vu pour compl  ter son mandat, le Groupe de travail a tenu    livrer un rapport d'  tape d  s juin afin de proposer rapidement des mesures de soutien aux librairies agr  ees ou admissibles    l'agr  ment du Qu  bec.

Plusieurs des mesures qui y sont propos  es se situent dans le prolongement direct de la Politique de la lecture et du livre. Ces recommandations sont reprises int  gralement au chapitre 6 du pr  sent document, et comment  es relativement au suivi qui leur a   t   accord  , s'il y a lieu.

Le Groupe de travail devait   tudier toutes les mesures propos  es pendant le Sommet qui seraient aptes    assurer la consolidation et la rentabilit   des librairies, y compris la r  glementation des prix.

Afin de mieux cerner la probl  matique, il a command   des   tudes au minist  re de la Culture et des Communications et    monsieur Pierre Fortin, ainsi qu'une   tude sur les pratiques de r  glementation des prix    une firme sp  cialis  e, en l'occurrence le Groupe SECOR Conseil. L'  tude sur les pratiques de r  glementation devait porter principalement sur ce qu'il est possible d'observer dans des pays qui ont appliqu   un r  gime de prix unique par rapport    d'autres o   cela n'a pas   t   le cas, pour tenter, par

la suite, d'en évaluer l'impact sur la situation du livre au Québec. On trouvera une description détaillée des études commandées au point 8.1 de la bibliographie.

Les travaux du Groupe de travail se sont poursuivis durant l'automne. Le présent document constitue le rapport final du Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies. Il a été élaboré à partir des discussions du Groupe de travail, en tenant compte des études commandées et des documents déposés aux rencontres.

Les membres du Groupe de travail, dont la plupart œuvrent directement dans le secteur du livre depuis de nombreuses années, reconnaissent le bien-fondé de la politique gouvernementale qui fait de la lecture un axe majeur du développement culturel au Québec et, pour ce faire, doit s'assurer que le plus grand nombre de Québécois aient accès à un large éventail, riche et diversifié, de documents, de livres, etc.

« À cet égard, l'existence d'un réseau de librairies bien réparti à travers les diverses régions du Québec est essentielle à la diffusion de l'édition québécoise. Mais plus encore, les librairies sont les seules à pouvoir offrir aux consommateurs l'ensemble de la production des maisons d'édition québécoises et étrangères. »⁴

Les problèmes de rentabilité qui affectent le réseau des librairies sont préoccupants pour l'ensemble des intervenants du secteur du livre. Conscient du rôle d'intermédiaire indispensable que jouent les libraires, de l'auteur vers le lecteur, le Groupe de travail a entamé ses travaux, motivé par un objectif commun, mais a rapidement réalisé la complexité de son mandat.

À l'intérieur du monde occidental, la démocratisation de la lecture, phénomène complexe en soi, survient au même moment que l'implantation massive des grandes surfaces et le développement des nouvelles technologies.

Parmi les constatations générales, il appert un écart qualitatif de plus en plus grand dans les divers lieux de vente du livre, allant de la librairie indépendante, de fonds, à la grande surface qui n'offre que quelques centaines d'ouvrages meilleurs vendeurs.

Force est de convenir que tous les points de vente ne jouent pas le même rôle culturel et social que la librairie indépendante de qualité, et qu'il importe non seulement de

⁴ Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre, Projet de politique de la lecture et du livre*, p.8.

maintenir un réseau dense et complet de points de vente de livres sur l'ensemble du territoire, mais aussi de lui donner les moyens de réagir face à l'émergence des nouvelles formes de concurrence.

Face à ces changements rapides, tant au niveau social qu'économique, on ne dispose pas de chiffres fiables permettant d'analyser des données comparables entre elles, surtout lorsqu'il s'agit d'évaluer la performance de mesures de réglementation des prix dans des pays présentant des conjonctures globales très différenciés.

C'est une des raisons pour laquelle certains membres du Groupe de travail ont émis des réserves à l'égard de l'étude sur la réglementation des prix réalisée par SECOR, estimant par ailleurs que la spécificité culturelle du livre devrait être davantage prise en compte.

La composition même du Groupe de travail, la diversité des opinions et des expériences en présence ainsi que la divergence des perceptions quant aux moyens à préconiser pour résoudre les problèmes ont accentué les difficultés et n'ont pas permis d'arriver à des consensus, comme l'auraient souhaité à l'origine les membres du Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies.

Malgré les difficultés rencontrées, le Groupe de travail a tenu à livrer son rapport, espérant qu'il résulte de ses travaux un portrait un peu plus actualisé de la situation du commerce du livre au Québec. Cette meilleure connaissance devrait permettre de poursuivre la recherche et l'établissement de mesures adéquates visant la consolidation et la rentabilité des librairies agréées.

3. LE MARCHÉ DU LIVRE HORS QUÉBEC

La situation que connaissent actuellement les librairies agréées au Québec, s'est vécue ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, due aux pressions exercées par les changements du marché. Ce chapitre rapporte succinctement certains éléments tirés des études commandées par le Groupe de travail, qui esquissent les tendances du marché du livre hors Québec, soit en France, en Allemagne, au Royaume Uni, aux États-Unis et dans le reste du Canada.

3.1 La restructuration dans le secteur du livre

Au cours des dernières décennies, l'édition et la distribution des livres ont connu des bouleversements importants sur le plan de la propriété et des pratiques commerciales. Depuis 1960, un raz de marée de fusions et d'acquisitions a traversé le monde de l'édition américaine. Aux États-Unis, la concurrence est très forte entre de nombreux éditeurs qui, de façon générale, effectuent leur propre distribution.

En France, il appert que la concentration industrielle dans le monde de l'édition est nettement plus poussée qu'aux États-Unis, et qu'elle s'étend également à la distribution.

En Allemagne, la restructuration du secteur du livre semble plutôt se jouer à l'intérieur du groupe des librairies, avec l'ouverture de librairies géantes et l'expansion des chaînes à l'ensemble des grandes villes. Par ailleurs, la réunification des deux Allemagne a eu un impact sur l'ouverture de nombreux points de vente dans l'ex-République Démocratique Allemande.

Au Royaume-Uni, depuis le milieu des années 1980, on observe un déplacement constant de la demande vers les chaînes de librairies, dont les commerces sont beaucoup plus grands et mettent l'accent sur la diversité des livres offerts et sur la qualité de la formation de leur personnel.

Au Canada anglais, le secteur des librairies a traversé depuis quinze ans une intense période de restructuration caractérisée par une série de fusions (qui culmine avec la création de la chaîne Chapters issue des librairies Smith Books et Coles Book Stores en 1995) et par l'ouverture de superlibrairies, telle Indigo.

3.2 La réglementation du prix du livre

Aux États-Unis, les gouvernements jouent un rôle indirect dans le marché de la vente du livre par le biais de leurs lois antitrust. La loi Robinson-Patman interdit les pratiques de discrimination de prix mais autorise les ententes liées aux volumes d'achat, à condition qu'elles soient accessibles aux autres acheteurs dont le niveau d'achat est similaire.

L'American Booksellers Association s'est appuyée à plusieurs reprises sur cette loi pour protéger les librairies indépendantes de la concurrence des grandes chaînes de librairies et des grandes surfaces non spécialisées, qui dès le début des années 1980, ont profité du développement des centres commerciaux pour se multiplier à la périphérie des villes.

En France, le système de prix unique résulte d'une loi adoptée en 1981, pour contrer la concurrence par les prix appliquée par la FNAC puis l'ensemble des grandes surfaces, mettre fin au régime du prix libre et conseillé, et ainsi protéger la part de marché des librairies traditionnelles. En résumé, la loi Lang autorise la fixation de deux prix de vente successifs sur des périodes déterminées: le prix de lancement et le prix régulier. Les titres invendus peuvent être proposés à rabais par les éditeurs deux ans après la publication initiale.

Depuis 1888, il existe en Allemagne un système de prix fixe établi par voie de contrat liant chaque libraire à l'ensemble des éditeurs affiliés. Ce système fait l'objet d'une clause d'exception pour le livre, inscrite dans la loi sur les pratiques commerciales. Il est respecté par la Suisse et par l'Autriche, s'appliquant ainsi à l'ensemble de la zone linguistique germanique.

Au Royaume-Uni, le régime de prix unique, le Net Book Agreement (NBA) a été mis en place au début du siècle dans le but d'empêcher la concurrence par les prix. Tout comme en Allemagne, le livre bénéficiait d'un régime d'exception vis-à-vis des autres produits commerciaux. Le NBA permettait à l'éditeur de placer un nouveau titre dans le secteur du prix libre ou dans celui du prix imposé où le détaillant ne pouvait vendre à un prix moindre, sauf dans certains cas d'exception.

Suite à une période de stagnation du marché du livre au cours des années 1990, alors que le reste de l'économie était en croissance, le régime de prix unique est remis en

question, contesté en cour par le Britain's Office of Fair Trading en 1994, puis finalement détruit par le désistement des quatre principaux éditeurs en septembre 1995.

3.3 L'évolution des parts de marché

Aux États-Unis, l'évolution des parts de marché depuis un quart de siècle a été catastrophique pour les librairies indépendantes. Le pourcentage du commerce du livre qui leur revient est passé de 58% en 1972 à 19% en 1996 tandis que les chaînes de librairies et les superlibrairies ont augmenté leur part de marché de 11% en 1972 à 27% en 1996, et que les grandes surfaces se sont accaparées de plus de la moitié du commerce du livre. En réaction, les librairies indépendantes ont cherché à se regrouper, et à se spécialiser afin de faire valoir leur expertise spécifique.

En France, durant les cinq années qui ont suivi l'adoption de la loi Lang, la part de marché des librairies traditionnelles s'est maintenue, pour décroître à nouveau à partir de 1986. Dès lors, on assiste à l'expansion des « grandes chaînes spécialisées », principalement les magasins de la FNAC, qui ont agrandi leurs rayons livres et élargi leur éventail de titres. « La grande distribution spécialisée a ainsi vu ses ventes augmenter de 69% en volume entre 1987 et 1990 et de 74,9% en valeur ».⁵ On assiste également à l'ouverture de nouveaux hypermarchés et à l'agrandissement des supermarchés existants.

Plus de quinze (15) ans après son adoption, il appert que la loi sur le prix unique n'a pu empêcher les librairies traditionnelles de perdre une grande part des ventes de livres à succès, des dictionnaires et des autres ouvrages à forte diffusion.

Malgré cette situation, la France a réussi à maintenir un réseau de librairies solide, constitué de quelques 800 librairies importantes.

Au Royaume-Uni, outre le développement des chaînes de librairies, on observe que depuis le début des années 1990 les grandes surfaces non spécialisées ont elles aussi commencé à prendre une part plus grande du commerce du livre. Ainsi, bien que le phénomène était déjà observable avant l'abolition du NBA, on note un déclin rapide de

⁵ Chaumard, F., *Le commerce du livre en France entre économie et culture*, p.29.

la part de marché des librairies traditionnelles, qui est passée de 32% en 1992 à 18,6% en 1996, entraînant une dégradation des marges bénéficiaires des détaillants.

En Allemagne, la part des librairies se maintient depuis la fin des années 1980 à 60% du marché de détail, tandis que la part des grandes surfaces non spécialisées demeure faible mais stable. Les pratiques de lecture de la population allemande jouent un rôle déterminant quant à la performance de l'édition (troisième au monde) et à la vitalité du réseau de librairies et des clubs de vente par correspondance (VPC).

Au Canada anglais, il appert que plusieurs librairies indépendantes aient été obligées, ou seraient sur le point, de fermer leurs portes. Pour faire face à la concurrence engendrée par l'expansion rapide de la chaîne Chapters, les établissements survivants ont accru leur surface de vente ainsi que la gamme de leurs services offerts, tels: ordinateurs pour accéder à l'Internet, restaurant, café, etc..

3.4 La vente de livres

Au cours des années 1990, les maisons d'édition américaines ont produit en moyenne 51 000 nouveaux titres par année. L'édition américaine produit aujourd'hui de nouveaux titres en moins grand nombre, mais à plus fort tirage qu'autrefois. La domination du marché du roman par quelques auteurs bien établis est devenue la règle (phénomène de « best-sellarisation »).

Depuis quinze (15) ans, la production française de nouveautés a poursuivi une trajectoire tout à fait opposée à celle de la production américaine. L'édition française produit des nouveaux titres en beaucoup plus grand nombre mais à beaucoup plus faible tirage. Il semble que cette baisse tendancielle du tirage moyen exerce une pression à la hausse sur le prix de revient du livre, ce qui expliquerait que le prix du livre ait continué de progresser un peu plus rapidement que l'inflation générale. Dans la conjoncture économique actuelle en France, on observe une baisse de l'affectation budgétaire moyenne du poste livre.

« Pour relativiser ces faits, il faut comprendre que la démocratisation de la lecture et du livre s'est déroulée dans un climat de forte concurrence avec d'autres produits, où cette activité a perdu du terrain. »⁶

⁶ Chaumard, F., *Le commerce du livre en France entre économie et culture*, p.26

La population allemande accorde une part plus importante de ses dépenses au livre que toutes les autres populations étudiées. Vers la fin de 1994, l'Allemagne traverse une période de ralentissement économique qui affecte la croissance des ventes de livres. Et le prix du livre, qui n'a pas augmenté de façon marquée suite à la réunification, se met à progresser plus vite que le coût de la vie. En réaction, les librairies ont modifié certaines de leurs pratiques: réduction des inventaires, diminution des commandes, hausse de l'approvisionnement « juste à temps ».

Depuis 1993, bien que la valeur des ventes de livres ait été relativement stable, la part de budget loisir des Britanniques consacrée à l'achat de livres a diminué de façon importante alors que la consommation de disques compacts et de cassettes vidéos s'est accrue considérablement.

En général, le prix de vente du livre au détail a progressé à un rythme plus rapide que l'inflation, sauf pour les années 1994-95 où la tendance s'est renversée. Suite à l'abandon du NBA, on note cependant une hausse du prix du livre de 16% en 1995 et de 18% en 1997, tandis que l'inflation est de 4.6%.⁷

Un survol même rapide de la situation permet donc de conclure que l'on retrouve sensiblement partout les mêmes tendances dominantes: pression générale vers la déréglementation, poussée des grandes surfaces, précarité de l'édition et de la librairie, concentration en faveur des très grandes entreprises, etc.

On note par ailleurs que plusieurs pays confrontés aux difficultés grandissantes de leur réseau de librairies (le Japon, la France, la Grèce, l'Espagne) ont choisi d'agir par le biais d'une réglementation sur le prix.

⁷ Livre Hebdo, no.302, 28 août 1998

4. LE MARCHÉ DU LIVRE AU QUÉBEC

4.1 La loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

Au Québec, le marché du livre est réglementé par la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q. chap.D-8.1, ou « Loi 51 »). Celle-ci stipule les conditions de l'agrément des éditeurs, des distributeurs et des libraires dont les maisons sont de propriété canadienne et ont leur siège social au Québec.

Lors de son implantation en 1981, la loi avait comme objectifs d'assurer la diffusion de la littérature québécoise et de rendre le livre accessible sur tout le territoire, par l'implantation d'un réseau de librairies étendu à l'ensemble des régions.

La « Loi 51 » édicte deux grandes règles en ce qui concerne l'agrément des librairies. Premièrement, la loi oblige les ministères et organismes publics et parapublics à acheter leurs livres dans les librairies agréées sans remise. Ce qui fait de cette mesure une subvention gouvernementale indirecte aux librairies agréées. Et deuxièmement, la loi oblige les distributeurs exclusifs à accorder aux librairies agréées une remise minimale de 30% sur les livres scientifiques et techniques et de 40% sur les ouvrages de littérature générale.

En contrepartie, pour être agréé, un libraire doit vendre des livres pour au moins 50% de son chiffre d'affaires total ou pour au moins 300 000\$ par année. Il doit aussi maintenir un stock comprenant au moins 2 000 titres différents publiés au Québec et 4 000 titres différents publiés ailleurs. Il est enfin tenu de recevoir les envois d'office d'au moins 25 éditeurs québécois agréés, de les garder à l'étalage pendant au moins quatre (4) mois et de s'approvisionner chez les distributeurs agréés en ce qui concerne les titres dont ils ont l'exclusivité. Nous reviendrons sur la question des offices un peu plus loin dans le texte.

4.2 La situation du secteur du livre

Si le marché du livre au Québec a traversé une décennie particulièrement difficile, caractérisée par des ventes en dents de scie au cours des années et une stagnation des ventes réelles, c'est que le Canada a passé presque toute la décennie en

dépression économique, comme la France et contrairement aux États-Unis. Les études révèlent que malgré cette conjoncture, les Québécois ont consacré depuis 1988 une part légèrement croissante de leur budget de consommation au livre.

Et si les consommateurs québécois n'achètent en moyenne que 3,6 livres par année tout en affectant au livre une part de leur budget de consommation semblable à celle des Américains, c'est que, d'une part, les Québécois sont beaucoup moins riches qu'eux, et que, d'autre part, le prix moyen du livre est plus élevé au Québec qu'aux États-Unis, principalement parce qu'entre six et sept livres sur dix, en littérature générale de langue française, sont importés de France. Les livres français sont plus chers que les livres québécois, et sont, de plus, sujets aux fluctuations du taux de change.

L'édition au Québec est caractérisée par un très grand nombre d'intervenants, une concentration industrielle moins prononcée qu'en France ou ailleurs en Amérique, et une rentabilité fragile. En 1996 au Canada, du côté français comme du côté anglais, environ la moitié des maisons ont déclaré une marge bénéficiaire négative avant impôts. Le marché de l'édition au Québec étant réparti parmi un très grand nombre de maisons, le degré de concurrence est très marqué.

Cependant, du point de vue du commerce du livre, c'est la distribution exclusive qui occupe la place principale. Les distributeurs exclusifs obtiennent des éditeurs l'autorisation d'agir comme leurs représentants exclusifs pour leur publicité, le marketing et la vente de leurs ouvrages. Là encore, Statistique Canada rapporte que la moitié des seize (16) distributeurs exclusifs recensés au Québec en 1996 ont déclaré une marge bénéficiaire brute négative avant impôts.

Les principales maisons de distribution (Messageries A.D.P., Socadis, Dimédia, Québec-Livres, Diffusion du livre Mirabel et Prologue) réunissent au delà de 80% des livres de langue française distribués au Canada, représentant environ 300 éditeurs québécois et 1 000 éditeurs étrangers.

Il est difficile de prévoir l'évolution de la structure du commerce de détail au Québec. Toutefois, deux phénomènes sont présentement observables. Premièrement, les chaînes spécialisées telles que Garneau, Champigny et Renaud-Bray maintiennent leur part de marché, avec un développement plus agressif chez les magasins multimédias Archambault. Deuxièmement, les magasins à grandes surfaces tels Costco, Maxi,

Walmart, Zellers, Club Price, etc. ont connu une forte expansion dans le commerce du livre depuis une dizaine d'années.

4.3 La précarité du réseau des librairies agréées

En 1996, le réseau des librairies agréées regroupait 210 établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois, comparativement à 172 en 1986, ce qui correspond à une augmentation de 22%. Au cours de cette période, 41 librairies ont fermé leurs portes ou perdu leur agrément tandis que 79 autres ont été agréées. Toutefois, depuis quelques années, le réseau des librairies connaît des difficultés qui s'accroissent de jour en jour.

Conjugués à une période de crise économique dans l'ensemble du commerce de détail depuis le début des années 1990, plusieurs facteurs expliquent la situation précaire des librairies, dont la parution annuelle d'une multitude de nouveaux titres, la santé financière, l'accroissement de la concurrence causée par le nombre important de librairies, la présence des grandes surfaces et l'évolution des habitudes de consommation.

Les marges bénéficiaires à la baisse, les liquidités réduites et la hausse des coûts généralisée entraînent des rationalisations touchant aussi bien le personnel, que les inventaires ou la formation.

4.3.1 La santé financière des librairies

Selon l'enquête menée auprès des librairies par Études Économique Conseil Inc., en 1997, la moitié des librairies ont vu leur situation financière se détériorer au cours des trois dernières années. Environ 47% des librairies évaluent leur santé financière actuelle comme étant satisfaisante ou excellente, près de 42% la qualifient de préoccupante, alors que 11% l'estiment précaire.

La marge bénéficiaire sur le livre

Les librairies agréées ne souffrent pas tant d'une diminution du chiffre d'affaires que d'une marge de profit quasi inexistante sur le livre. En moyenne, la marge bénéficiaire des librairies est passée de 1,6% en 1994 à 0,8% en 1996. Lorsqu'observé par types de région, on constate que le phénomène est général. En France, la marge bénéficiaire moyenne des librairies se chiffrait, en 1993, à 0,5%. Toutefois, les librairies les plus touchées sont celles des régions à forte densité de population, à

Montréal et à Laval, qui ont vu leur marge bénéficiaire passer de 0,5% en 1994 à -1,9% en 1996.

Dans ce contexte, on assiste de plus en plus à la diversification des produits offerts en librairie - café, disques, papeterie, nouveaux produits de substitution tels les cédéroms - pour tenter d'augmenter la rentabilité du commerce. On observe des ventes au pied carré se chiffrant à 416\$ dans le cas des librairies qui ont diversifié leurs activités commerciales et qui offrent d'autres produits à leur clientèle, et à 246\$ dans le cas des librairies qui ne vendent que des livres. En 1996, 182 librairies agréées diversifient leurs activités commerciales avec un autre secteur d'activité comparativement à 130 en 1986, soit une augmentation de 40%.

Ainsi, même si les ventes de livres occupent une place prépondérante dans l'ensemble des revenus des librairies agréées, leur importance est toutefois inférieure à celle de 1986, où les ventes de livres atteignaient 66% des revenus comparativement à 62% en 1996.

Outre le phénomène de la diversification, on observe le développement de deux autres tendances, soit le regroupement et la spécialisation. D'une part, le nombre de librairies regroupant deux librairies et plus sous une même entité sociale est passé de 26 à 63 au fil des ans. Ce qui fait qu'aujourd'hui, 70% des librairies sont indépendantes comparativement à 85% en 1986. D'autre part, les librairies spécialisées représentent 11% des librairies en 1996, une légère hausse par rapport à 1986 (8%).

La particularité du livre comme secteur de commerce

Le livre est un secteur du commerce tout à fait différent des autres activités commerciales. En effet, c'est le seul domaine où on assiste à un arrivage de 400 à 500 nouveaux titres par semaine. La production annuelle de nouveautés a progressé au Québec encore plus rapidement qu'en France, pour atteindre actuellement environ 4 000 nouveaux titres. De plus, les librairies agréées peuvent recevoir de 10 000 à 20 000 nouveaux titres français par année. *Grosso modo*, il y a donc 400 000 produits originaux référencés, gérés par les distributeurs et les librairies, et proposés aux consommateurs québécois.

Cette profusion comporte un avantage culturel couplé d'un désavantage économique. La multiplication des nouveaux titres, dans un contexte où le nombre d'exemplaires vendus stagne, impose une forte pression baissière au tirage moyen, tout comme en

France. Il en résulte une augmentation des coûts à l'édition, à la promotion et à l'administration dans son ensemble, et en bout de ligne, une hausse du prix de revient du livre.

De façon générale, la distribution exclusive facilite les opérations dans le secteur du livre. Cependant, le phénomène récent de sa concentration peut engendrer des problèmes au niveau des flux économiques et des rapports entre les fournisseurs et les libraires.

De plus, les pratiques commerciales régissant les relations entre les éditeurs, les distributeurs et les libraires agréés du Québec, en période de ventes stagnantes, deviennent plus lourdes à gérer.

4.3.2 La concurrence

Le second facteur de précarité s'explique par l'accroissement de la concurrence sous différents aspects. D'après l'enquête élaborée par Études Économiques Conseil Inc. auprès des librairies du Québec, les librairies situées dans des localités à forte densité de population, à Montréal et à Laval, sont affaiblies à la fois par la concurrence générée par un grand nombre de librairies et les grandes surfaces, alors que les autres librairies subissent surtout la concurrence des rabais systématiques des magasins à grandes surfaces sur les « best-sellers ».⁸

La concurrence des librairies entre elles

Ainsi, tout en reconnaissant le bien fondé des objectifs poursuivis par la loi, le Conseil consultatif de la lecture et du livre (CCLL) s'est interrogé sur le grand nombre de librairies agréées et sur le danger d'appauvrissement qui pourrait en résulter, dans un contexte où la demande, en partie déterminée par les budgets d'acquisition des clientèles institutionnelles, ne progresse pas au même rythme que l'offre. Ce qui pourrait affecter spécialement les librairies situées à Montréal et à Laval.

Cependant ce marché (clientèles institutionnelles) demeure assuré pour les librairies des régions éloignées, avec près de 40% de leurs ventes de livres provenant des achats effectués par des organismes. En effet, la présence des librairies est assurée en région de façon proportionnelle, mais les librairies situées dans des régions éloignées comptent en moyenne sur une population de moins de 25 000 habitants

⁸ SODEC, *Les librairies du Québec, Profil économique*, 1997, 51 p.

alors que le ratio pour l'ensemble du Québec se chiffre autour de 35 000 habitants par librairie. Conséquemment, le chiffre d'affaires global des librairies des régions à faible densité demeure inférieur à celui des autres librairies.

L'augmentation des budgets d'achat par les bibliothèques publiques de 15 M \$ sur trois ans, annoncée au Sommet de la lecture et du livre, rend le problème de rentabilité des librairies moins épineux pour cette période, mais ne le fait pas disparaître pour autant.

La concurrence des grandes surfaces

La concurrence des grandes surfaces vis-à-vis de la vente de livres affecte l'ensemble des librairies traditionnelles, et plus particulièrement celles qui sont situées en-dehors des grands centres urbains, de la même façon qu'elle affecte de nombreux secteurs de la vente au détail. Ce glissement de la vente au détail vers les grandes surfaces constitue la tendance généralisée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

Au moment de l'adoption de la « Loi 51 », le réseau était constitué de 130 librairies, dont plusieurs ont fait faillite lors de la première récession en 1982. Jusqu'en 1988, les librairies étaient en mesure de soutenir la concurrence et d'affronter des rabais sporadiques au détail.

Depuis le début des années 1990, certains magasins à grandes surfaces pratiquent des rabais systématiques de 15% à 30%, et même quelques fois plus, par rapport aux prix suggérés par les éditeurs, sur quelques 300 à 1 200 titres à rotation rapide représentant un créneau de vente particulièrement lucratif. Celui-ci comprend essentiellement les nouveautés et les ouvrages à caractère saisonnier dans les catégories des « best-sellers », des dictionnaires, des livres pratiques, des livres de « croissance personnelle », des livres de format poche et des albums jeunesse.

En concentrant ainsi leurs activités sur les titres meilleurs vendeurs, les grandes surfaces s'évitent les coûts associés à la découverte du « bon produit », et profitent des efforts des librairies pour identifier le produit à succès, sans avoir à le compenser.

Ainsi donc les magasins à grandes surfaces livrent une concurrence très vive aux librairies agréées qui doivent soutenir le coût de traitement de 10 000 à 12 000 nouveautés par année, même si quelques titres seulement connaîtront le succès. Neuf sur dix des libraires interrogés lors de l'enquête élaborée par Études Économiques Conseil Inc. sont convaincus que les livres vendus à fort rabais dans les grandes surfaces se vendent moins chez eux, quand c'est justement sur la vente de ces

ouvrages à succès qu'ils comptent pour amortir les coûts encourus pour les titres moins fructueux.

L'extension de cette pratique au Québec procède de la même logique d'évolution de la vente au détail que celle observée antérieurement aux États-Unis et en France. Plusieurs pays confrontés aux mêmes difficultés que celles rencontrées au Québec dans le secteur du livre, ont choisi de légiférer sur la question du prix. Pour en citer quelques-uns: la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne et le Japon.

L'évolution des habitudes de consommation

Depuis le début des années 1980, l'implantation des grandes surfaces entraîne des changements dans les habitudes de consommation. Outre leur nombre sans cesse grandissant, les grandes surfaces attirent les consommateurs qui apprécient de trouver toute une gamme de produits au même endroit, souvent à meilleur prix. Les consommateurs vont fréquenter les plus petites boutiques quand ils recherchent un produit spécialisé.

Il faut ajouter à cela que, bien que la part du budget de loisir consacré au livre se maintienne, les Québécois, aussi bien que les Français, les Britanniques ou les Américains, consomment de plus en plus de produits audiovisuels: cédéroms, disques compacts, vidéocassettes, etc.

4.4 Propositions de l'ALQ et de la FCQms

4.4.1 Les enjeux selon l'ALQ

L'Association des libraires du Québec a déposé au Groupe de travail un document faisant état de ses propositions relativement à la consolidation et à la rentabilité des librairies agréées. Nous présentons ici les principaux points soulevés par l'ALQ, dont plusieurs ont été repris par le Groupe de travail et ont été intégrés dans les recommandations au point 6.

Le cadre d'application de la « Loi 51 »

Pour assurer la présence dans toutes les régions du Québec de librairies travaillant à la promotion et à la diffusion du livre, et qui constituent un réseau solide et sain, il importe que soient respectées plus rigoureusement les modalités de la « Loi 51 » par l'ensemble des partenaires: librairies, bibliothèques et institutions. À cet égard, la

concertation des deux ministères concernés, ceux de l'Éducation et de la Culture, ainsi que l'augmentation des ressources humaines et financières sont indispensables.

VOIR 6.1 Cadre réglementaire

Dans le contexte des transformations rapides s'opérant dans le secteur du livre, il importe de procéder à la révision de la réglementation actuelle. L'ALQ propose essentiellement les actions suivantes:

- abolir le critère d'agrément qui stipule que les ventes aux particuliers doivent se chiffrer à au moins 300 000 \$ pour ne retenir que le 50% des ventes totales;
- étendre l'obligation d'achat pour les institutions aux produits multimédias (cédéroms, DVD, etc.);
- intégrer les universités sous la juridiction de la loi, et obliger les universités et les cégeps à s'approvisionner dans leurs régions.

Des études à effectuer

L'ALQ recommande que le Groupe de travail étudie toutes les pistes de solution pouvant répondre à ses objectifs, et qu'il commande des études approfondies sur les sujets suivants:

- les modalités de remises qualitatives et les écarts de remise;
- les mises en vente retardées;
- un moratoire de six (6) mois sur le prix de vente au détail des livres;
- le prix unique.

VOIR 5.4 Les autres pratiques commerciales

VOIR 5.2 La réglementation du prix du livre

La formation

Le Séminaire de librairie a formé toute une génération qui a bénéficié des enseignements adaptés au métier de libraire et qui a pu développer le réseau des librairies suite à la mise en place de la « Loi 51 ». Il n'existe plus actuellement de formation adaptée à la profession. Les recommandations de l'ALQ à cet égard ont été retenues intégralement par le Groupe de travail.

VOIR 6.4 Formation

Les programmes de soutien

Outre l'apport des budgets de collectivités ayant permis l'établissement du réseau de librairies sur l'ensemble du territoire québécois, les libraires n'ont eu accès à aucune subvention hormis l'aide au transport (programme de soutien de la SODEC), qu'ils considèrent insuffisante.

Suite à l'annonce au Sommet de la lecture et du livre de mesures et de budgets en faveur des librairies, l'Association des libraires du Québec recommande certains paramètres à prendre en considération dans le développement des nouveaux programmes de soutien:

- l'accessibilité pour toutes les librairies en tenant compte de leur capacité d'investissement;
- la primauté aux librairies agréées;
- le plafonnement des sommes allouées;
- et la collaboration entre la SODEC, l'Association des librairies du Québec et la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire.

Les nouveaux programmes de soutien devront répondre aux besoins des librairies en termes d'informatisation, de promotion et de modernisation.

VOIR 6.2 Soutien aux librairies

Les mesures complémentaires

L'Association des libraires du Québec recommande diverses mesures complémentaires qui permettraient d'alléger la pression actuelle et qui seraient faciles à mettre en place, dont une bonification des subventions au transport, des mesures d'aide à la relève familiale, et la création d'incitatifs fiscaux sous forme de garanties bancaires pour des projets spéciaux.

4.4.2 La Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire

La Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire a soumis deux propositions qui ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Groupe de travail. Elles se lisent comme suit:

« Le Groupe de travail reconnaît qu'il existe au Québec deux regroupements professionnels distincts de librairies (l'Association des libraires du Québec et la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire), et que ces deux

associations doivent être considérées et consultées sur toute question relative à la consolidation et à la rentabilité des librairies. »

VOIR 6.2 Soutien aux librairies

« Dans un document énonçant les principaux changements apportés au projet de Politique de la lecture et du livre, le ministère de la Culture et des Communications annonce la création, par le ministère de l'Éducation, d'un chantier devant se pencher sur la problématique spécifique de la production et de la diffusion de l'édition technique et scientifique.

Le Groupe de travail recommande que des représentations soient menées afin que des représentants de la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire, de l'Association des libraires du Québec et de l'ANEL soient membres d'office de tout comité ou groupe de travail formé à cet effet. »

Le Groupe de travail n'a pas disposé de toutes les mesures ou dossiers proposés par l'ALQ et la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire. On trouvera les questions qui ont retenu davantage l'attention du Groupe de travail au chapitre suivant.

5. LES POSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

5.1 L'application de la Loi 51 quant aux critères d'agrément

Selon le Conseil consultatif du livre et de la lecture, l'accroissement continu du nombre de librairies agréées par région pourrait engendrer un appauvrissement généralisé de la majorité des librairies en place. Afin de circonscrire le problème, les critères d'agrément ont été haussés par le Conseil consultatif du livre et de la lecture au début de 1998; les ventes de livres aux particuliers devant maintenant se chiffrer à 300 000\$ (à 150 000 \$ dans le cas des municipalités de moins de 10 000 habitants) ou à au moins 50% des ventes totales.

Le critère du chiffre de ventes a été retenu par le CCLL comme étant le plus apte à renforcer le statut de la librairie sans compromettre les librairies situées en région et dont la survie repose en grande partie sur la diversification du commerce, le bassin de lecteurs ne suffisant pas à leur assurer des revenus. En effet, les librairies des régions éloignées retirent 40% de leurs revenus de la vente de livres, par rapport à 65% pour celles de la région de Montréal.

Par ailleurs, on déplore que le non-respect de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* entraîne une concurrence déloyale dans le cas où certaines librairies bénéficient des avantages de la loi (taux de remise, approvisionnement des institutions) sans pour autant respecter les nombreuses obligations des normes de l'agrément. De plus, subséquemment à la décentralisation du système scolaire, les acheteurs institutionnels sont plus nombreux et souvent dans l'ignorance de la « Loi 51 ».

La position du Groupe de travail

L'application plus stricte, à tous les intervenants, de la « Loi 51 » sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre est retenue par le Groupe de travail comme une piste de solution afin de consolider un réseau de librairies agréées constitué de librairies sérieuses qui respectent les normes de l'agrément.

VOIR 6.1 Cadre réglementaire

5.2 La réglementation du prix du livre

Dans sa Politique de la lecture et du livre, le gouvernement du Québec soulignait son inquiétude vis-à-vis l'évolution de la vente au détail (telle que décrite précédemment) qui met en péril le réseau des librairies.

Le Groupe de travail s'est questionné sur la pertinence de recommander une réglementation du prix du livre afin de contrer cette tendance. Le gouvernement avait demandé au Groupe de travail d'étudier l'éventualité de l'application d'une réglementation dans la mesure où elle n'entraînerait pas de hausse du prix du livre à la consommation et où, elle offrirait suffisamment de garantie de son efficience à contrecarrer le déclin des librairies traditionnelles.

En effet, l'instauration d'une réglementation du prix du livre ne saurait se justifier si elle ne contribue pas de façon évidente à protéger le réseau de librairies, à accroître leur part du marché et à maintenir, par voie de conséquence, des débouchés pour les ouvrages à diffusion restreinte.

5.2.1 Le prix unique

La stratégie commerciale de n'importe quel détaillant est constituée de différents outils, tels la localisation du commerce, la gamme de produits offerts, la qualité du service, les activités promotionnelles et le niveau de prix. Cette stratégie a pour but d'influencer le consommateur et de l'inciter à acheter.

À l'intérieur d'un marché libre, le prix effectif résulte d'un arbitrage entre le prix demandé par le détaillant et le prix offert par le consommateur. En l'absence de véritables coutumes de marchandage, c'est par d'autres comportements que les consommateurs influencent le prix. Par exemple, en achetant un produit chez un concurrent l'offrant moins cher.

Sous un régime de prix unique, le prix de chaque livre est déterminé par l'éditeur, imprimé sur le livre et doit être respecté par tous les détaillants pour la période de temps stipulée. *De facto*, les détaillants ne peuvent plus établir une concurrence par les prix, mais doivent miser sur d'autres facteurs de qualité, de choix, de service, etc.

Or, parmi les arguments invoqués pour justifier une réglementation du prix du livre, les principaux visent le comportement des grandes surfaces non spécialisées qui

concentrent leurs activités sur les meilleurs vendeurs qu'elles offrent en solde permanent, s'évitant ainsi les coûts associés à la découverte et sapant du même coup l'amortissement des librairies par la vente des ouvrages à succès.

Ce comportement qualifié de « free-riding » menace l'équilibre de la mise en marché et accentue le déséquilibre des ventes entre les ouvrages à succès et les oeuvres de création, de recherche ou les textes érudits qui composent l'ensemble de la production des maisons d'édition québécoises et étrangères. Ainsi, l'écart qualitatif entre les différents acteurs de la commercialisation est de plus en plus important.

Dans le contexte d'application de la loi Lang, en France, on observe le même comportement de la part de la grande distribution. En absence de concurrence par les prix, les grandes surfaces en profitent pour conforter leurs marges.

Il faut ajouter à cela que la concurrence des grandes surfaces non spécialisées sur les titres meilleurs vendeurs affecte la capacité des librairies traditionnelles à soutenir la vente de titres moins populaires et risque à terme d'en réduire la diversité. Ce qui constitue une menace culturelle importante tant pour les lecteurs que pour la création même d'ouvrages québécois, pour lesquels, contrairement aux ouvrages importés, le Québec constitue généralement le seul et unique marché.

La position du Groupe de travail

À l'aide de l'ensemble des informations fournies par les diverses études, si imparfaites soient-elles, les membres du Groupe de travail conviennent à l'unanimité de certains constats:

1. Depuis environ une quinzaine d'années, dans tous les cas étudiés, le secteur du livre subit des restructurations importantes: rapports de force, fusions, transferts des parts de marché, création de grandes chaînes spécialisées, implantation des grandes surfaces, etc.. Dans tous les cas, ce sont les librairies indépendantes traditionnelles qui sont le plus touchées: fermetures, baisse de la marge bénéficiaire, etc..
2. La tendance généralisée de l'évolution de la vente au détail indique un accroissement variable de la part de marché vers les grandes chaînes et les grandes surfaces non spécialisées au détriment de la part de marché des librairies traditionnelles, et ce depuis le début des années 1980.

3. L'accroissement de la part de marché des grandes surfaces va de pair avec des changements dans les habitudes de consommation, sans égard à l'existence d'un mécanisme de fixation des prix. En effet, d'autres facteurs que le prix expliquent le choix des consommateurs à fréquenter les grandes surfaces. Les consommateurs apprécient de pouvoir effectuer les achats de différents produits au même endroit, d'autant plus qu'ils ont tendance à diversifier de plus en plus leurs achats de produits culturels et de loisir.
4. En général, les grandes surfaces concentrent leurs activités sur les titres meilleurs vendeurs qu'elles offrent en solde permanent, entraînant une concurrence très vive pour les librairies traditionnelles.

Ainsi, sur la question du prix unique, le Groupe de travail a considéré que les études commandées ne s'avéraient pas suffisamment probantes ou convaincantes. Le groupe a donc conclu qu'il ne pouvait recommander la mise en application d'un tel régime.

Dans sa lettre adressée à madame Louise Beaudoin, en date du 22 septembre 1998, le président a informé la Ministre que le Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies avait décidé, à majorité, de ne pas recommander l'application d'un régime de prix unique, et qu'il poursuivait ses travaux à la recherche de solutions alternatives.

Certains membres sont toutefois demeurés convaincus de la pertinence d'une réglementation sur le prix unique considérant qu'elle pourrait être l'épine dorsale d'un ensemble de mesures en faveur de la diffusion du livre.

5.2.2 Le prix plancher combiné à une entente interprofessionnelle

Certains croient que l'instauration d'un prix plancher empêcherait les grandes surfaces d'offrir les « meilleurs vendeurs » à des prix insoutenables pour les librairies traditionnelles. Le système de prix plancher serait applicable à tous les livres, anglais ou français, pour une durée de neuf mois suivant la date de l'office au Québec, et permettrait un rabais maximal de plus ou moins 15% du prix catalogue.

Dans le contexte actuel, un tel prix plancher pourrait s'inscrire dans le cadre d'une entente interprofessionnelle dont seules les parties signataires sont liées du point de vue légal. Pour obliger les intervenants extérieurs, tels les grandes surfaces, à

respecter l'entente, il faudrait apporter les modifications utiles à la « Loi 51 », donc réglementer.

La position du Groupe de travail

L'établissement d'un consensus n'étant pas possible sur la question du prix unique, le Groupe de travail a considéré qu'une réglementation partielle ne pouvait convenir davantage, et a donc rejeté la notion de prix plancher.

5.3 Le système des offices et autres pratiques commerciales

Au Québec comme en France, les relations entre libraires et distributeurs exclusifs sont soumises au système des « offices ». L'office est l'envoi automatique et régulier de nouveaux titres de la part des éditeurs aux librairies. Il est habituellement régi par une « grille d'office » ventilant la production par grandes catégories et par degré prévu de facilité de vente. Le libraire détermine à l'avance le nombre d'ouvrages désirés dans chaque catégorie. Un protocole de retour des invendus est également fixé.

Au Québec, ce système est soumis aux règlements prévus dans le cadre de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, promulguée en 1981, et fait l'objet d'un protocole d'entente annuel entre l'Association des libraires du Québec (ALQ) et les distributeurs exclusifs.

Le protocole d'entente actuel entre l'ALQ et les distributeurs exclusifs engage les libraires à choisir leur grille d'office, les distributeurs à la respecter et les libraires à garder les livres reçus pour une période minimale de 90 jours (120 jours dans le cas de livres québécois, en vertu de la Loi 51). Le transport des livres des distributeurs vers les libraires est payé par les distributeurs selon une tarification convenue tandis que les retours d'office voyagent aux frais des libraires. Les factures sont payables en 60 jours en moyenne.

La pratique de l'office au Québec comporte sensiblement les mêmes avantages et les mêmes inconvénients qu'en France, où cette pratique est généralisée. Elle favorise la diffusion automatique et rapide des nouveaux ouvrages et la diversité de choix pour les consommateurs.

Mais dans la conjoncture actuelle de stagnation économique, de fragilité financière des partenaires, d'explosion des nouveaux titres et de baisse du tirage moyen, elle attise

les frictions entre libraires et distributeurs sur le niveau des remises, les délais de règlement des transactions, l'espacement des visites de représentants en région, le non-déballage de colis, l'ampleur croissante des retours, etc. Ces types de conflits ne sont pas nouveaux, mais ils sont aujourd'hui plus aigus qu'autrefois.

L'Association des libraires du Québec avait demandé, au début des travaux, que le Groupe de travail commande une étude extérieure portant principalement sur certaines propositions de pratiques commerciales: les modalités de remises qualitatives; les mises en vente retardées; un moratoire de six (6) mois sur le prix de vente au détail des livres.

Toutefois, les études que les membres du Groupe de travail ont jugé essentielles et prioritaires ont porté sur les tendances de l'évolution du commerce du livre et sur les pratiques de réglementation du prix du livre.

La position du Groupe de travail

Dès lors qu'une entente en matière de réglementation sur le prix s'avérait impossible, le Groupe de travail a considéré qu'il fallait aborder les pratiques commerciales dans leur ensemble et tout particulièrement le système des offices, lequel engendre des problèmes dans la gestion quotidienne des libraires, des éditeurs et des distributeurs.

Pour aborder ces questions, le groupe a estimé qu'il fallait faire intervenir les associations professionnelles du milieu du livre et consentir des efforts soutenus sur plusieurs mois minimalement.

Le Groupe de travail, n'étant pas une structure permanente et ne pouvant assurer les suivis utiles à court, moyen et long termes, considère que les discussions relatives à l'ensemble des pratiques commerciales devraient se poursuivre entre les divers représentants du milieu.

À cet égard, il a donc recommandé que le travail se poursuive au sein de la Commission du livre de la SODEC⁹, laquelle pourrait être mandatée afin de soutenir et

⁹ La Commission du livre et de l'édition spécialisée réunit des professionnels représentatifs du milieu du livre, nommés par le Conseil d'administration de la SODEC après consultation des organismes de ce milieu. Le président de la Commission est choisi au sein du Conseil d'administration de la Société parmi les personnes œuvrant dans le domaine de compétence concerné, et nommé par le gouvernement sur proposition de la Ministre.

d'encadrer ces discussions avec la collaboration des associations professionnelles concernées.

La Commission du livre a le mandat de conseiller la Société sur son plan d'activités et sur les projets de programmes d'aide financière destinés au milieu du livre. Elle conseille également la Société sur toute question qui lui est soumise dans son domaine de compétence, et peut conduire des études et entreprendre des démarches visant le développement du milieu du livre.

La Commission est un lieu de consultation et de concertation important qui a contribué au cours des trois dernières années à mieux cerner les enjeux spécifiques à l'industrie du livre.

Au nombre des réalisations de la Commission figurent notamment:

- la révision des programmes destinés à l'édition;
- la tenue du Forum sur le livre en avril 1997;
- la participation à l'élaboration de la Politique sur la lecture et le livre;
- la préparation d'un programme destiné aux librairies agréées.

6. RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites par le Groupe de travail lors de la présentation de son rapport d'étape sont intégrées à ce chapitre. Elles sont commentées relativement au suivi qui leur a été accordé, s'il y a lieu.

Cadre réglementaire

1. Que les ressources humaines et financières adéquates soient immédiatement attribuées au ministère de la Culture et des Communications afin de lui permettre de faire appliquer très rigoureusement la Loi D.8-1 (51), et de garantir le respect des règles de l'agrément par tous les intervenants.
2. Que des mesures utiles soient mises en place rapidement afin que l'ensemble du milieu du livre (auteurs-éditeurs-distributeurs-libraires-bibliothécaires) soit informé des obligations et des pratiques commerciales découlant de la Loi D.8-1 (51) et en vigueur au sein de l'industrie. En ce qui concerne les éditeurs, toute l'information pertinente devrait leur être transmise par écrit lors de toute demande de dépôt légal auprès de la Bibliothèque Nationale du Québec.
3. Que le ministère de la Culture et des Communications fasse les représentations utiles auprès du ministère de la Solidarité sociale (Emploi Québec) afin de modifier le règlement du 1% consacré à la formation de la main-d'œuvre, afin que le livre soit plus largement admis dans les dépenses reconnues dans le cadre de ce règlement.

Soutien aux librairies

Compte tenu du rôle important des librairies dans la réalisation de plusieurs des objectifs de la Politique du livre et de la lecture, le gouvernement a confié à la SODEC le mandat de soutenir financièrement ces entreprises, entre autres, par la mise en place d'un programme d'aide. Le programme en question a été élaboré par la Commission du livre de la SODEC en concertation avec l'Association des libraires du Québec et avec la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire.

Le **Programme d'aide aux librairies agréées** a été mis en application le 2 novembre 1998 pour une période de trois (3) ans conformément à la politique, et il comprend les cinq volets suivants:

Volet 1	<i>Aide à la promotion</i>
Volet 2	<i>Aide à la modernisation</i>
Volet 3	<i>Aide à l'informatisation</i>
Volet 4	<i>Aide à la consolidation</i>
Volet 5	<i>Aide au transport de livres au Québec</i>

Concernant le programme d'aide aux librairies agréées, le Groupe de travail recommande:

4. Que le programme soit maintenu de façon permanente et que des sommes additionnelles y soient attribuées.
5. Que les ressources financières destinées à l'aide au transport pour les librairies situées en régions éloignées soient bonifiées afin de mieux tenir compte des coûts réels du transport des livres.

Bibliothèques

6. Que les budgets dédiés à l'achat de livres par les bibliothèques du Québec, aujourd'hui garantis pour trois (3) ans, soient maintenus et récurrents, et que toutes les mesures d'encouragement nécessaires soient consenties à cet égard conformément aux annonces faites par la Ministre, madame Louise Beaudoin.
7. Que le programme élaboré afin d'accroître la proportion de livres québécois dans les bibliothèques scolaires et publiques, et mis en place pour une période de trois (3) ans, soit maintenu et évalué après cette période.

Formation

8. Que les ministères de la Culture et des Communications et de l'Éducation, en lien avec l'Association des libraires du Québec, la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire et les autres représentants du milieu, entreprennent immédiatement les démarches nécessaires afin d'assurer la formation des libraires au niveau collégial et/ou universitaire, et afin de rendre cette formation accessible dans un avenir rapproché.
9. Que les sommes allouées à l'Association des libraires du Québec pour la formation continue au bénéfice de toutes les librairies, soient significativement accrues, et que la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire travaille de concert avec l'ALQ sur ce dossier.

Recherche et études

10. Que la SODEC, en lien avec l'Association des libraires du Québec et la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire, entreprenne une étude de faisabilité concernant le regroupement de services pour les librairies.
11. Qu'une recherche complète soit effectuée par le ministère de la Culture et des Communications sur les mesures existantes en matière de soutien à la relève (incitatifs fiscaux, crédits d'impôt) afin d'évaluer la possibilité de faciliter la relève familiale dans les librairies, et que cette recherche soit soumise à la Commission du livre de la SODEC.

Observatoire sur le livre

12. Que, conformément aux intentions exprimées par le ministère de la Culture et des Communications dans sa Politique de la lecture et du livre, soit mis en place le plus rapidement possible un observatoire sur le livre. La collecte et la mise en disponibilité de l'information statistique de base facilitera les prises de décision des entreprises face aux changements rapides auxquels elles sont soumises.

Poursuite des travaux

Les membres du Groupe de travail considèrent que le milieu du livre doit se mobiliser en faveur du livre et de la librairie tout particulièrement. Ils préconisent

également la poursuite des travaux et des discussions entre les différents intervenants du milieu professionnel. Ainsi, le Groupe de travail recommande:

13. Que la Commission du livre de la SODEC en lien avec les associations professionnelles concernées assure la poursuite des travaux tout particulièrement en ce qui a trait aux pratiques commerciales (système des offices, remises quantitatives, etc.), et qu'elle favorise notamment un accord interprofessionnel.
14. Dans la poursuite de ses travaux, que la Commission du livre de la SODEC favorise le rassemblement de toutes les associations de l'industrie du livre, afin de susciter la solidarité nécessaire au développement du domaine.

Autres mesures

15. Que la SODEC dispose de sommes additionnelles afin de soutenir la nouvelle Association des Distributeurs Exclusifs en Langue Française (ADELF), dans le but de favoriser la concertation dans l'ensemble du milieu du livre.
16. Que les travaux prévus par le ministère de l'Éducation sur la question de la production et de la diffusion de la littérature scientifique et technique prévoient la participation du milieu professionnel concerné, notamment l'ANEL, l'ALQ et la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire, et qu'ils démarrent le plus rapidement possible.

7. CONCLUSION

Le Groupe de travail a œuvré sur un dossier complexe dont certains éléments ne font pas l'unanimité. Il aurait souhaité pouvoir proposer des solutions déterminantes et complètes notamment sur la question du prix du livre.

Toutefois, le Groupe de travail présente un rapport unanime et recommande des suivis importants. Ainsi, le Groupe de travail considère qu'il faut accroître le soutien accordé aux librairies et créer rapidement un observatoire du livre.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité pour le ministère de la Culture et des Communications comme pour la Société de développement des entreprises culturelles d'assurer un leadership fort en faveur des librairies agréées du Québec sur des dossiers comme l'achat de livres pour les bibliothèques, l'application plus rigoureuse de la Loi dite 51 et la formation.

Finalement, le Groupe de travail enjoint l'ensemble du milieu professionnel (éditeurs - libraires - distributeurs) à faire preuve de solidarité et à rechercher des accords interprofessionnels, particulièrement sur la question des pratiques commerciales. Il invite donc les associations du milieu du livre et la Commission du livre de la SODEC à assurer rapidement les suivis utiles.

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1 Études

Études confiées au MCC

1. Impact des mesures gouvernementales: analyser l'impact des mesures annoncées par la Ministre Louise Beaudoin pour soutenir les librairies, ainsi que le rapport de marché entre les bibliothèques et les librairies; évaluer la faisabilité d'une application plus rigoureuse de la Loi D 8.1 (51); évaluer l'impact de l'admissibilité du livre dans le cadre de la loi du 1% pour la formation de la main-d'œuvre.
2. État de la situation des librairies agréées et de l'édition: analyser le chiffre d'affaires des librairies au cours des dix dernières années et l'évolution de la vente du livre par rapport aux autres produits vendus en librairie, établir un comparatif des librairies existantes *per capita*, étudier l'évolution des superficies des librairies et l'évolution du chiffre d'affaires de l'édition québécoise.

Études confiées à monsieur Pierre Fortin, économiste

3. Évolution du commerce de détail du marché du livre: étudier les grandes tendances du marché du livre en Amérique du Nord et en France, en tenant compte des nouvelles pratiques de gestion, des pratiques à venir, des effets de l'ALENA et de l'AMI.
4. État de la situation des pratiques commerciales actuelles au Québec: passer en revue la situation actuelle en étudiant plus spécifiquement les pratiques de remise et autres conditions de fourniture, les pratiques de vente des magasins à grandes surfaces et leur chiffre d'affaires du livre en comparaison des librairies, les librairies de solde et d'occasion et les clubs de livres.
5. Évolution des habitudes de consommation par rapport à l'achat de livres: analyser l'évolution du prix du livre au cours des dernières années, au Québec, en Ontario, en France et aux États-Unis, en considérant le montant alloué au livre par rapport aux autres dépenses culturelles, l'indice des prix à la consommation, le prix du livre au détail, les différentes catégories de livres, et enfin, le prix de la lecture par rapport à d'autres activités culturelles ou de divertissement.

Monsieur Pierre Fortin a déposé en juillet 1998, un rapport intitulé *Tendances récentes dans l'industrie du livre aux États-Unis, en France et au Québec*, qui intègre les trois études.

Étude sur la réglementation du prix confiée à SECOR

6. Le mandat consiste à documenter l'impact qu'entraîne une réglementation sur les prix de vente des livres au détail. Pour ce faire, l'étude doit établir une analyse comparative de trois cas avec réglementation du prix (la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni) et de trois cas sans (Québec, États-Unis, le reste du Canada). L'étude permettra d'inférer l'impact attendu d'un mécanisme de prix unique, sans pour autant en conclure que cet impact serait celui que l'on observerait au Québec.
- État de la situation en France: brosser un portrait des impacts qui ont découlé de la réglementation sur les prix de vente des livres au détail, en vigueur depuis 1981. Le portrait désiré doit décortiquer les répercussions de cette loi sur le nombre de livres vendus, le chiffre d'affaires des intervenants de l'industrie et la structure du secteur, notamment le nombre de librairies.
 - Allemagne et Royaume-Uni: documenter l'impact de mesures similaires qui ont été adoptées en Allemagne et au Royaume-Uni, en s'appuyant sur les conclusions et les données secondaires tirées des analyses d'experts.
 - Canada, États-Unis, Québec: illustrer l'évolution du secteur du livre sur des marchés qui n'ont pas été soumis à une réglementation sur les prix de vente au détail.

8.2 Documents déposés aux rencontres

Documents déposés pour la rencontre du 8 mai 1998 (1)

- ⇒ Pochette d'information intitulée *Le prix des librairies au Québec*
- ⇒ Politique de la lecture et du livre, *Le temps de lire, un art de vivre*
- ⇒ Document d'information pour la consultation publique sur le projet de Politique de la lecture et du livre, intitulé *État de la situation de la lecture et du livre au Québec*
- ⇒ Document de l'Anel, *Propositions de l'Association nationale des éditeurs de livres concernant la Politique de la lecture et du livre*
- ⇒ *Distribution du livre au Québec*
- ⇒ Documents et mémoires déposés au Sommet sur la lecture et le livre
- ⇒ *Données sur le commerce en direct*
- ⇒ Communiqué de presse du ministère de la Culture, en date du 23 avril, intitulé *Sommet sur la lecture et le livre* et accompagné du document *Synthèse des séances*
- ⇒ Proposition présentée par monsieur Antoine Del Busso lors du Sommet sur la lecture et le livre

Documents déposés pour la rencontre du 22 mai 1998 (2)

- ⇒ *Réponse aux objections de la Commission européenne sur le prix unique du livre, le point de vue des éditeurs français*
- ⇒ *Positions de l'ALQ, Document synthèse*
- ⇒ *Association des libraires du Québec*, texte de Robert Leroux
- ⇒ Polycopie d'une télécopie de dix (10) pages envoyée par madame Nathalie Saint-Pierre à monsieur Pierre Lespérance, à madame Manon Forget, à monsieur Louis Dubé et à madame Barbara Ulrich

Documents déposés pour la rencontre du 3 juin 1998 (3)

- ⇒ *Répartition des librairies selon la proportion des ventes de livres dans l'ensemble des ventes et la région administrative en 1995*
- ⇒ Étude Économique Conseil (EEC Canada): *Présentation et expérience pertinente*
- ⇒ Polycopie des lettres envoyées par le Groupe de travail à madame Louise Beaudoin, Ministre de la Culture et des Communications, à madame Marie-Claire Lévesque, directrice générale des Sociétés d'état et de la Programmation, ministère de la Culture et des Communications, et à monsieur Pierre Fortin
- ⇒ Liste des membres du Groupe de travail

Documents déposés pour la rencontre du 10 juin 1998 (4)

- ⇒ *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*
- ⇒ *Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre*
- ⇒ Extrait de la Gazette officielle du Québec intitulé *Règlements et autres actes*
- ⇒ Offre de services de SECOR concernant l'étude approfondie sur une réglementation des prix, demandée par le Groupe de travail
- ⇒ Copie de la lettre de monsieur Lespérance à la Ministre de la Culture et des Communications, madame Louise Beaudoin, en date du 3 juin 1998
- ⇒ Extraits de divers documents du Conseil consultatif de la lecture et du livre au moment de la révision des règlements de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*

Documents déposés pour la rencontre du 26 juin 1998 (5)

- ⇒ Polycopie du communiqué *Un budget additionnel de 40 M \$ réparti sur trois ans* émis par le cabinet de la Ministre de la Culture et des Communications
- ⇒ Polycopie d'une coupure de presse du journal The Globe and Mail en date du 20 juin 1998 traitant des librairies indépendantes et de celles à grandes surfaces
- ⇒ Proposition déposée par monsieur Gaétan Bourbonnais au nom de la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire concernant la présence de cette fédération lors de toute consultation relative à la consolidation et à la rentabilité des librairies
- ⇒ Proposition déposée par monsieur Gaétan Bourbonnais au nom de la Fédération des Coopératives Québécoises en milieu scolaire concernant le chantier sur les problèmes de la production et de la diffusion du livre technique et scientifique

Documents déposés pour la rencontre du 25 août (6)

- ⇒ Première ébauche du rapport SECOR : *L'impact des régimes de prix unique sur le marché du livre*
- ⇒ Rapport préliminaire de monsieur Pierre Fortin: *Tendances récentes dans l'industrie du livre aux États-Unis, en France et au Québec*
- ⇒ Rapport du ministère: *Les librairies agréées de 1986 à 1996*

Documents déposés pour la rencontre du 16 septembre 1998 (7)

- ⇒ Lettre de Pascal Assathiany en date du 11 septembre
- ⇒ Lettre de Nathalie Saint-Pierre, FNACQ, 14 septembre
- ⇒ Lettre de Robert Leroux, ALQ, 15 septembre
- ⇒ Lettre de Louise Beaudoin, MCC, 15 septembre
- ⇒ Programme d'aide aux librairies agréées, SODEC
- ⇒ LOGOS, Volume 9, Issue2, Quarterly, 1998, pp.61-73

⇒ Version révisée de l'étude de monsieur Pierre Fortin

Documents déposés pour la rencontre du 16 octobre 1998 (8)

⇒ Première version finale du rapport SECOR

⇒ Compte rendu de la rencontre du sous-comité sur le prix plancher

⇒ Lettre de Robert Leroux et Claire Taillon, ALQ, 13 octobre

⇒ Lettre de Jacques Fortin, 15 octobre

8.3 Autres références

⇒ Chaumard, F., *Le commerce du livre en France entre économie et culture*, Paris 1998, Éditions L'Harmattan.

⇒ SODEC, *Les librairies du Québec, Profil économique*, 1997, 51 p.